

Le 22 décembre 2021

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN**, via vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS Mesdames Constance Ramacieri, Louise Hébert et Gaétane Gaudreau ainsi que messieurs Brian Wharry, William Marsden et Paul-Conrad Carignan.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Ouverture de la séance

Le maire Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 14h17.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au moins deux jours avant la tenue de la séance conformément à l'article 156 du Code municipal.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil et aux citoyens que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations conformément à l'article 153 du Code Municipal.

21-12-160

1. Séance à huis clos et par vidéoconférence

*Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Paul-Conrad Carignan
Il est résolu*

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE

21-12-161

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Gaétane Gaudreau
Appuyé par Constance Ramacieri
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

21-12-162

3. Adoption du budget 2022

ATTENDU QUE le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 janvier, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 954 du *Code municipal*;

*Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu*

QUE le conseil adopte le budget de la municipalité du Canton de Stanstead pour le prochain exercice financier de l'an 2022 prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir :

Revenus	
Foncière générale	1 916 759
Quote-part M.R.C.	212 903
Police SQ	540 090
Taxes générales spéciales 246-2003 & 384-2016 & 412-2018	748
Taxes surpresseurs station épuration Fitch Bay	1 485
Taxes surpresseurs station épuration Georgeville	2 250
Aqueduc Fitch Bay prêt	2 921
Programme no 1 remboursement fosses septiques	9 471
Programme no 2 remboursement fosses septiques	14 151
Service d'aqueduc	31 470
Égouts et réseaux Fitch Bay	44 459
Égouts et réseaux Georgeville	33 573
Matières résiduelles	209 573
Vidanges de fosses septiques	49 039
Autres revenus de sources locales	16 400
Imposition de droits	466 000
Transfert	258 942
Sécurité Publique	31 500
Intérêt et amendes	12 500
Autres revenus	17 900
TOTAL DES REVENUS	3 872 134

Dépenses	
Administration	730 440
Sécurité publique	830 489
Transport routier	1 449 105
Hygiène du milieu	619 994
Urbanisme	284 562
Loisirs	165 916
Frais de financement	16 175
Remboursement de la dette et du fonds de roulement	56 475
TOTAL DES DÉPENSES – AVANT AFFECTATION DU SURPLUS	4 153 156
Affectation du surplus libre non-affecté à des fins de conciliation budgétaire	(281 022)
TOTAL DES DÉPENSES – APRÈS AFFECTATION DU SURPLUS	3 872 134

ADOPTÉE

21-12-163

4. Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes, ce programme doit être divisé en phases annuelles, il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité;

***Il est proposé par Paul-Conrad Carignan
Appuyé par Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE la municipalité du Canton de Stanstead adopte le budget triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2022-2023-2024, le tout conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*, se chiffrant comme suit :

PLAN TRIENNAL 2022-2023-2024				
	2022	2023	2024	TOTAL
ADMINISTRATION				
Achat ameublement mairie	15 000 \$			15 000 \$
Honoraire professionnel et réalisation Mairie	50 000 \$	50 000 \$	1 500 000 \$	1 600 000 \$
SOUS TOTAL	65 000 \$	50 000 \$	1 500 000 \$	1 615 000 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Construction caserne	2 000 000 \$			2 000 000 \$
SOUS TOTAL	2 000 000 \$	- \$	- \$	2 000 000 \$
TRANSPORTS				
Réfection des chemins Remick et Thayer		325 000 \$	325 000 \$	650 000 \$
Rechargement de chemins	275 000 \$	275 000 \$	275 000 \$	825 000 \$
Réparation et aménagement du tunnel à bétail	100 000 \$			100 000 \$
Réparation et ajout de glissières de sécurité	30 000 \$			30 000 \$
Pavage rue Carré Copp		125 000 \$		125 000 \$
Pavage du pont et chemin Fitch Bay		500 000 \$	500 000 \$	1 000 000 \$
Pulvérisateur du chemin Éléphant	50 000 \$			50 000 \$
Pavage de la colline Bunker	50 000 \$			50 000 \$
Achat du camion pour la voirie	67 000 \$			67 000 \$
SOUS TOTAL	572 000 \$	1 225 000 \$	1 100 000 \$	2 897 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU				
Vannes et clapets station d'épuration Georgeville	17 000 \$			17 000 \$
SOUS TOTAL	17 000 \$	- \$	- \$	17 000 \$
URBANISME/ENV.				
Revitalisation des cœurs villageois	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
Planification de projets environnementaux	50 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	225 000 \$
SOUS TOTAL	100 000 \$	125 000 \$	150 000 \$	375 000 \$
LOISIRS				
Construction bâtiment service GV	50 000 \$			50 000 \$
Aménagement de Belvédères		50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$
Travaux préparatoires et rénovation du pont Narrow s	50 000 \$	50 000 \$	1 152 070 \$	1 252 070 \$
Acquisition terrain - aménagement d'un parc pont Narrow s		30 000 \$		30 000 \$
Acquisition terrain - chemin Thayer	75 000 \$			75 000 \$
Revitalisation/aquisition enseignes municipales	45 000 \$	30 000 \$		75 000 \$
SOUS TOTAL	220 000 \$	160 000 \$	1 202 070 \$	1 582 070 \$
GRAND TOTAL	2 974 000 \$	1 560 000 \$	3 952 070 \$	8 486 070 \$

ADOPTÉE

5. Période de questions de l'assistance

21-12-164

6. Levée de la séance

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 14h30.

M. Pierre Martineau
Maire

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-
trésorier